

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

*L'an deux mille vingt , le quinze décembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

### *Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Fatima BIZINE - Emmanuel MAGES - Sabine JACOB-NEUVILLE - Marc GATTI - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Marie-Claire KARST - Sylvie VIEU - Nathalie BRUNET - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Eva MILLIER - Stéphane COMME - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR - Anne-Marie TOURNEPICHE - Philippe CERNIER - Sylvie BRIDIER - Jean-Paul MESSÉ - Élodie CAZAUX - Alhadji NOUHOU - Laure CURVALE - Michaël RISTIC - Marie-Laure CARDINAL - Cédric TERRET

### *Absents ayant donné procuration :*

Caroline BENARD DENDE	procuration à	Stéphane MARI
Isabelle DULAURENS	procuration à	Maxime MARROT
Christian CHAREYRE	procuration à	Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Patrick CHAVAROT	procuration à	Catherine DAUNY
Christel CHAINEAUD	procuration à	Laure CURVALE

*Secrétaire de séance :* Franck RAYNAL

\*\*\*

## **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 3 novembre 2020**

\*\*\*

## **Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

\*\*\*

### **aff n°DEL2020\_295 : "Mon Énergie Bordeaux Métropole" - Dispositif de lutte contre la précarité énergétique - Convention**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la participation de Pessac au dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique « Mon Énergie Bordeaux Métropole ».
- d'approuver le financement des actions ciblées sur le territoire de Pessac, telles que définies dans la délibération, à hauteur de 7 680 € TTC sur la durée de la convention, à savoir jusqu'au mois de juin 2021.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'application entre Bordeaux Métropole et Pessac sur le dispositif de lutte contre la précarité énergétique de Bordeaux Métropole ainsi que les avenants éventuels à la convention ou tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de lutte contre la précarité énergétique.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_296 : Adoption du Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal joint en annexe à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM. SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHOU, RISTIC et TERRET**

**aff n°DEL2020\_297 : Création des commissions municipales permanentes**

Le Conseil Municipal décide de créer 4 commissions municipales permanentes ayant pour thématiques :

- Administration générale et Finances
- Stratégie territoriale et rayonnement communal
- Animation du territoire et démocratie participative
- Solidarité et santé

- de fixer le nombre de membres à 12, désignés à la représentation proportionnelle, au sein de chacune des commissions municipales permanentes précitées ;

- de désigner les membres suivants aux commissions :

Commission n°1 - Administration générale et Finances : Pascale PAVONE, Stéphanie GRONDIN , Sabine JACOB-NEUVILLE, Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Patrick CHAVAROT, Caroline BENARD-DENDÉ, Annie LADIRAY, Dominique MOUSSOURS-EYROLLES, Emmanuel MAGES, Laure CURVALE, Sébastien SAINT-PASTEUR, Anne-Marie TOURNEPICHE

Commission n°2 - Stratégie territoriale et rayonnement communal : Stéphane MARI , Jérémie LANDREAU, Benoît RAUTUREAU, François SZTARK, Marc GATTI, Naji YAHMDI, Christian CHAREYRE, Stéphane COMME, Ludovic BIDEAU, Élodie CAZAUX, Philippe CERNIER, Michael RISTIC

Commission n°3 - Animation du territoire et démocratie participative : Isabelle DULAURENS, Benoît GRANGE, Catherine DAUNY, Laurent DESPLAT, Cem ORUC, Maxime MARROT, Cendrine POUVEREAU, Eva MILLIER, Valérie GIUDICELLI, Cédric TERRET, Jean-Paul MESSÉ, Alhadji NOUHOU

Commission n°4 - Solidarité et santé : Patricia GAU, Fatima BIZINE, Marie-Céline LAFARIE, Fatiha BOZDAG, Nathalie BRUNET, Pierrick LAGARRIGUE, Zeineb LOUNICI, Marie-Claire KARST, Sylvie VIEU, Sylvie BRIDIER, Marie-Laure CARDINAL, Christel CHAINEAUD

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_298 : Golf de Pessac - Décisions en vue d'un avenant au bail emphytéotique - Transmission universelle de patrimoine et mise en location-gérance du restaurant**

Le Conseil municipal décide :

- de constater la transmission universelle de patrimoine de la société Golf Espace au profit de la société Blue Green,
- d'approuver la mise en location gérance de l'activité bar – restaurant du golf de Pessac à tout établissement spécialisé ou non dans l'exploitation d'unité golfique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_299 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement mentionnées dans la délibération avant le vote du budget primitif 2021.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM. RISTIC et TERRET**

**aff n°DEL2020\_300 : Exercice 2020 - Répartition n°6 des crédits des subventions**

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_301 : Verbalisation électronique - Signature de la convention avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec l'ANTAI,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_302 : Marché d'assurance des prestations statutaires pour le personnel - Avenant n°1 au marché 17037D**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 17037D « assurance des prestations statutaires »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_303 : Marché d'exploitation des installations thermiques avec ENGIE ÉNERGIE SERVICES - avenant n°1**

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché n°2019-19025-00 conclu avec ENGIE ÉNERGIE SERVICES,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les documents à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM. SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHOU, RISTIC et TERRET**

**aff n°DEL2020\_304 : Groupement de commandes pour l'achat de masques chirurgicaux - Adhésion de la ville**

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commande relatifs aux masques de protection contre l'épidémie de COVID-19 pour les besoins en masques chirurgicaux ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier les accords-cadres qui seront conclus en application de la convention de groupement de commande.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_305 : Créations et suppressions de postes - Organigramme au 1er janvier 2021**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et les suppressions de poste présentées,
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM. SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHOU, RISTIC et TERRET**

**aff n°DEL2020\_306 : Ouvertures dominicales des commerces - année 2021**

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale pour les dimanches 10 janvier, 2 mai, 27 juin, 5 septembre, 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2021 pour le commerce de détail et les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021 pour le commerce automobile.
- de prendre un arrêté fixant la liste des ouvertures dominicales en 2021 selon le calendrier proposé après avis du Conseil Municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches requises par les articles L3132-26 et R3132-21 du Code de Travail.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Abstention de Mmes KARST, BRIDIER et CAZAUX.**

**Mme CARDINAL vote contre.**

**aff n°DEL2020\_307 : Crise sanitaire - Exonération exceptionnelle de loyers municipaux**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'exonération définitive de 3 mois de loyers, pour le zoo de Pessac, la librairie « Encre blanche » et la galerie d'art « Arts et Regards »,
- de dire que les sommes restant à payer pourront bénéficier d'un étalement selon un échancier allant de 6 mois à un an, à établir par un accord entre les bénéficiaires et le Trésorier,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_308 : Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale, délégation Gironde (CMAI33)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de Partenariat avec la CMAI33 et les avenants pouvant se rapporter à ce projet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_309 : Conventions entre la Ville et les 3 centres sociaux de Pessac - Avenants 2021/2022 aux conventions-cadres d'objectifs**

Le Conseil Municipal décide :

- de réaffirmer les objectifs contractualisés entre la Ville et les 3 centres sociaux de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque centre social l'avenant 2021/2022 à la convention-cadre d'objectifs.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_310 : Conventions entre la Ville et les 3 centres sociaux de Pessac - Avenants 2021/2022 aux conventions de mise à disposition de locaux**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque centre social un avenant 2021/2022 à la convention de mise à disposition de locaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_311 : Convention d'objectif et de financement entre la Ville de Pessac et l'association Graine d'École - 2020/2022**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec l'association Graine d'école,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2020\_312 : Licence d'entrepreneur de spectacle vivant pour la ville de Pessac - Désignation et création**

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner la Commune de Pessac, comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles vivants pour les catégories 1, 2 et 3 pour une durée de cinq ans,
- de solliciter la création d'une nouvelle licence de catégorie 1 pour le Théâtre de nature,
- de désigner Madame Dechelotte, actuellement responsable du service Actions culturelles, comme référente des licences d'entrepreneur de spectacles vivants pour les catégories 1, 2 et 3 pour une durée de cinq ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine concernant l'instruction de ce dossier, à signer tous les actes consécutifs à cette désignation et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

***La séance est levée à 20h45.***